# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme de Sciences humaines (300.01) conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep John Abbott

Décembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



### Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines* (300.01) offert par le Cégep John Abbott a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et transmis à la Commission, le 19 février 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 3 et 4 avril 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, des professeurs et des étudiants³, ainsi que le «Social Science Implementation Group» qui est responsable de la planification et de la coordination des deux cours traitant de méthodes quantitatives et d'initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines et de la mise en oeuvre du cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les caractéristiques du programme, jugées pertinentes pour l'évaluation de sa mise en oeuvre, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines, Québec, mars 1995, 69 p.

<sup>2.</sup> Le comité visiteur était composé de M. Roch Hurtubise, professeur de service social et de sociologie à l'Université de Sherbrooke, de M. Jean-Marc Montagne, professeur d'histoire au Collège Lionel-Groulx, et de M<sup>me</sup> Monique Martin, professeure de psychologie au Collège Champlain Lennoxville. M<sup>me</sup> Louise Chené, commissaire à la Commission, présidait le comité; M. Paul Valois, agent de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire.

<sup>3.</sup> Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

# **Description du programme**

Créé en 1970, le Cégep John Abbott dessert la communauté anglophone du Québec, particulièrement celle de l'Ouest de l'Île de Montréal. Il s'agit d'une communauté dont le statut socio-économique et le niveau d'éducation se situent au-delà de la moyenne provinciale. Elle accorde une grande importance à la formation préuniversitaire, conçue comme une étape vers l'obtention d'un diplôme universitaire. C'est ce qui explique que les trois cinquièmes des quelque 5200 étudiants que le Collège accueillait en septembre 1994 se soient inscrits à un programme préuniversitaire.

Par ailleurs, comme la visite l'a confirmé par les propos recueillis, l'effectif traditionnel du Collège, essentiellement anglophone, s'est passablement modifié au cours des dernières années. Lors de l'évaluation du programme de *Sciences humaines*, les étudiants francophones représentaient près du cinquième de l'effectif de ce programme, alors que les étudiants allophones en constituaient environ le tiers. De plus, bien que toujours concentré dans l'Ouest de l'Île de Montréal, le bassin de recrutement du Collège recouvre maintenant une région plus large et culturellement moins homogène.

Le projet pédagogique du Collège repose sur une tradition qui maximise la liberté de choix des étudiants et qui accorde moins d'importance à l'idée de programmes structurés de formation. Selon le Collège, cette liberté de choix constitue un élément fondamental de la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* et explique pourquoi il n'a pas mis en place des profils de formation en Sciences humaines qui auraient déterminé les cours à prendre, ainsi que leur mise en séquence. Cette liberté de choix vise à permettre aux étudiants d'explorer et de découvrir de nouveaux intérêts avant de se spécialiser à l'université. Pour le Collège, les étudiants créent un programme «individuellement cohérent» en choisissant les cours associés à leurs intérêts. À la structure hiérarchique qu'imposerait une mise en séquence des cours, le Collège a préféré et préfère toujours une approche permettant à l'étudiant d'acquérir une vue d'ensemble des domaines propres aux Sciences humaines et d'approfondir le plus possible chacun de ces domaines de façon à pouvoir poursuivre des études universitaires dans n'importe laquelle des Sciences humaines.

Les décisions d'ordre pédagogique ont leur origine dans les départements auxquels les enseignants appartiennent. Au nombre de sept, les départements de Sciences humaines peuvent être constitués d'une ou de plusieurs disciplines. Ces départements sont : Anthropologie et Sociologie; Histoire, Études classiques, Économie et Science politique; Administration; Philosophie et Religion; Psychologie; Géographie (discipline regroupée avec

la géologie dans le département de Géoscience); et Mathématiques. Ces deux derniers départements relèvent de la section des Sciences alors que les cinq autres appartiennent à la section des Sciences humaines du Collège. Le département de Philosophie et Religion appartient également à la section des Arts et Lettres, ces disciplines étant aussi offertes dans les programmes de *Creative Arts* et de *Language and Literature*.

Au moment de la réalisation de l'auto-évaluation du programme de *Sciences humaines*, près de 2000 étudiants y étaient inscrits et 82 professeurs y dispensaient les cours de la formation spécifique dont 74 à plein temps. Les cours du tronc commun étaient dispensés par 51 professeurs dont 11 assuraient les deux cours de méthodologie. Ces chiffres font que les Sciences humaines occupent la première place dans l'offre de programmes du Collège.

Le programme de *Sciences humaines* comprenait lors de l'auto-évaluation trois profils de formation : le profil «Commerce» qui recevait un peu plus de 150 étudiants en 1993, le profil «Liberal Arts Certificate Program», devenu en 1994 un programme préuniversitaire<sup>4</sup> indépendant du programme de *Sciences humaines* et conduisant au diplôme d'études collégiales, et le profil «Régulier» qui regroupe la majorité des étudiants. Le «Social Science Honours Program» est un nouveau profil accepté en principe dont l'implantation est prévue pour la session d'automne 1996. Ce profil offre à ceux qui veulent poursuivre des études universitaires une préparation intense dans les connaissances et habiletés nécessaires pour réussir de telles études. Lorsque les étudiants sont acceptés dans ce profil, ils sont inscrits d'avance dans tous les cours communs. Ils doivent participer en dehors des heures de cours à des visites de la bibliothèque et à des rencontres portant sur les thèmes traités dans les cours, sur les techniques d'apprentissage, sur l'explication détaillée de chacune des disciplines des Sciences humaines et sur l'identification des cours se rattachant aux différentes disciplines. Pour obtenir le «Honours Social Science Certificate», les étudiants doivent conserver une moyenne de 75 % et compléter le programme en quatre sessions.

Le Collège offre à l'intérieur du programme de *Sciences humaines* deux programmes d'accueil qui s'adressent à des clientèles particulières : le «Social Science Entry Program» et le «Inuit Program». Pour le premier, le Collège reçoit chaque année environ 70 étudiants et étudiantes qui ont des notes du secondaire particulièrement basses. Réalisé en coopération avec la Commission scolaire Kativik, l'«Inuit Program» s'adresse aux étudiants Inuits anglophones qui veulent poursuivre des études collégiales.

<sup>4.</sup> Identifié au ministère de l'Éducation comme le programme 700.02 *Histoire et civilisation*.

# Évaluation du programme

#### Le processus d'auto-évaluation

Au Cégep John Abbott, un comité de huit personnes a assuré la planification et la coordination de l'évaluation de la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*. Comme les départements bénéficient traditionnellement d'une grande autonomie et d'une grande influence sur les affaires institutionnelles, le Comité d'évaluation encouragea chacun des départements et leurs professeurs associés au programme de *Sciences humaines* à s'engager dans le processus de collecte et d'appréciation des données et à intégrer ce processus d'évaluation dans un projet permanent de développement d'une vision commune du programme. De plus, le Comité d'évaluation proposa aux participants de concevoir le processus d'évaluation de façon formative, c'est-à-dire comme l'occasion d'identifier les actions et les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme.

Le rapport d'auto-évaluation produit par le Collège reflète la décentralisation des responsabilités et l'engagement des départements dans le processus d'évaluation. Il décrit de façon franche les points forts et les points faibles de la mise en oeuvre du programme. Comme la visite allait le confirmer, le rapport d'auto-évaluation témoigne d'un mouvement qui se traduit par des actions concrètes en vue de l'appropriation et de la mise en oeuvre de l'approche programme. Bien qu'embryonnaire, ce mouvement a pris un nouvel essor avec l'auto-évaluation.

La contribution des étudiants à l'évaluation du programme doit être signalée. D'une part, 560 étudiants ont répondu à un questionnaire traitant de leurs besoins et de la disponibilité des professeurs en dehors des heures de cours. D'autre part, et ceci constitue l'aspect original de la participation des étudiants, 72 participèrent dans le cadre du cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* à des projets de recherche associés à l'évaluation du programme de *Sciences humaines*. Ils complétèrent 67 projets qui révèlent par les thèmes abordés les préoccupations des étudiants : abandon en raison de la charge de travail; différents professeurs, différentes charges de travail; la valeur et l'utilité des cours du tronc commun; la perception des étudiants à l'égard des méthodes d'évaluation des apprentissages, etc. Plusieurs étudiants purent poursuivre leur projet durant la session d'hiver 1996.

#### La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

#### La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Dès 1991 et au cours des années subséquentes, le Collège a fait un effort notable de conceptualisation et d'intégration des deux cours de méthodologie, c'est-à-dire les cours Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (300-300-91) et Méthodes quantitatives (383-920-91). Le Collège a considéré dès la mise en application du programme révisé que les cours de méthodologie devaient être envisagés dans une perspective transdisciplinaire. Leur mise en oeuvre a donc été conçue de façon à refléter une telle transdisciplinarité. La responsabilité d'implanter ces cours fut confiée en 1991 à un groupe comprenant des professeurs représentant chacune des disciplines des Sciences humaines, un conseiller académique et le Doyen des Sciences humaines («Dean of Social Science»). Toujours très actif, ce groupe est connu sous le vocable de «Social Science Implementation Group» (SSIG) qui, outre la responsabilité de concevoir et de dispenser les deux cours de méthodologie et les laboratoires qui y sont associés, a également celle de concevoir et de dispenser le cours Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines. Le SSIG produit les plans de cours cadres pour ces trois cours, décide et applique toute décision concernant, entre autres, le contenu, la structure, l'horaire de ces cours qui, en raison de leur caractère transdisciplinaire, ne relèvent d'aucun des départements. Il importe de souligner qu'autour de ce groupe d'implantation gravite un noyau de professeurs préoccupés par la cohérence d'ensemble des activités d'apprentissage dans la perspective de l'approche programme et par leur impact sur les étudiants.

Malgré cet effort de concertation pour implanter les cours de méthodologie, il faut constater à la lumière du rapport d'auto-évaluation et des propos tenus par les différents interlocuteurs rencontrés lors de la visite que les objectifs et le contenu des cours de la formation spécifique ne traduisent pas dans les faits l'ensemble des objectifs du programme. En effet, l'analyse des

plans de cours et des modes et instruments d'évaluation du cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (300-300-91) dispensé par dix professeurs différents et du cours *Économie globale* (383-920-90), dispensé par cinq professeurs différents, révèle que les liens entre les objectifs et le contenu des cours dispensés, d'une part, et les objectifs du programme, d'autre part, sont dans l'ensemble faibles. Un seul plan de cours respecte intégralement les objectifs prévus au plan cadre. L'analyse des plans de cours du tronc commun pour les sessions d'automne 1994 et d'hiver 1995 amène un constat similaire. Elle révèle que certains cours peuvent permettre à des étudiants d'atteindre quelques-uns des objectifs du programme mais à la condition qu'ils puissent choisir le «bon» professeur parmi ceux qui dispensent le même cours. Les liens entre les objectifs et les contenus des cours et la poursuite des objectifs du programme reposent ici sur un élément de chance qui ne peut trouver de justification acceptable. Il n'y a donc aucune garantie que les étudiants puissent poursuivre et atteindre l'ensemble des objectifs du programme.

En outre, selon la conception de la cohérence du programme explicitée dans le rapport d'auto-évaluation, il revient à l'étudiant de choisir les cours à suivre sur la base de ses intérêts ou de son projet pédagogique personnel, de dégager les liens entre ces cours et de faire lui-même la synthèse des cours suivis de façon à constituer un programme «individuellement cohérent». Mais, comme le reconnaît le Collège dans son rapport d'auto-évaluation, les étudiants peuvent ne pas avoir de projet éducatif précis ou, lorsqu'ils en ont, être incapables de reconnaître les cours qui répondraient le mieux à leurs besoins et à leur projet pédagogique. De plus, il peut être difficile, voire impossible, de s'inscrire à un cours désiré ou pertinent parce que le cours affiche complet ou qu'il ne peut être intégré à leur horaire.

Enfin, le programme ministériel comporte un certain nombre de règles qui limitent d'autant la liberté de choix des étudiants. Ces règles, par exemple la présence de cours obligatoires ou le nombre maximum de disciplines que l'étudiant peut aborder, avaient pour but de resserrer le programme, d'éviter l'éparpillement et, à cette fin, d'établir quelques balises dans le cheminement de l'étudiant. Mais il est clair que ces règles doivent être assumées par le Collège et traduites dans les politiques internes régissant l'organisation du programme et l'encadrement des étudiants.

Tel ne semble pas avoir été le cas au Collège John Abbott. Ainsi, la procédure d'inscription aux cours donne la priorité de choix aux étudiants déjà inscrits, les anciens, et à ceux qui reviennent aux études. Choisissant dans un deuxième temps, les nouveaux étudiants peuvent être contraints par le jeu de la disponibilité des cours à devoir prendre très tôt plusieurs cours disciplinaires. Les règles du programme, qui limitent à six le nombre de disciplines de Sciences humaines qu'un étudiant peut aborder, réduisent alors considérablement les

possibilités de choix et d'exploration dans les sessions subséquentes. Faute qu'on lui ait proposé un cheminement balisé, l'étudiant peut aussi se voir refuser l'accès à des cours qui cadreraient pourtant beaucoup mieux avec son projet de formation que ceux qu'il a dû prendre au tout début de son programme.

Sur le plan de l'articulation et de la gradation des activités d'apprentissage du profil «régulier» du programme, l'évaluation n'a pas permis de trouver d'autres indices d'articulation que les plans de cours relatifs aux cours de méthodologie et les efforts d'intégration des activités d'apprentissage de la part de quelques professeurs des cours du tronc commun sur lesquels la Commission revient sous la rubrique traitant des méthodes pédagogiques. En fait, à part certaines exceptions, les cours sont essentiellement cloisonnés réduisant ainsi les occasions de transférabilité des apprentissages d'un cours à l'autre. Comme on n'établit pas de liens entre les contenus des cours, on prive ainsi les étudiants d'un mécanisme facilitant l'acquisition et l'intégration progressive des connaissances et des habiletés visées par le programme de *Sciences humaines*. Les conditions sont cependant meilleures pour les étudiants inscrits au profil «Commerce» nettement mieux articulé que le profil «régulier».

La mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* se traduit donc par une absence quasi totale d'articulation et de gradation des activités d'apprentissage dans le programme de *Sciences humaines*, l'exception étant constituée par les cours de méthodologie et ceux du profil «Commerce». Une telle absence est d'autant plus étonnante lorsque sont prises en compte la présence d'un programme comme le «Liberal Arts Program» ou celle de programmes de Sciences humaines comme le «Inuit Program» et le «Social Science Entry Program». Tous sont des programmes structurés limitant la liberté de choix des étudiants, particulièrement le «Liberal Arts» qui s'adresse à des étudiants présentant des cotes moyennes du secondaire élevées, dont on peut penser qu'ils auraient moins besoin d'un tel encadrement.

Sur un autre plan, les analyses du rapport d'auto-évaluation et les échanges avec des interlocuteurs lors de la visite révèlent des disparités marquées entre les cours en ce qui a trait aux exigences auxquelles doivent répondre les étudiants et à la charge de travail qu'ils doivent assumer. Dans certains cas, ces exigences dépassent même les exigences normales d'un programme de niveau collégial. Il y a ici une question d'équivalence de la formation dispensée d'autant plus que les objectifs du programme ne sont pas systématiquement poursuivis. Une telle absence d'équivalence se traduit plus fondamentalement en une question d'équité.

Ainsi, sous la rubrique de la cohérence du programme et compte tenu d'actions porteuses d'avenir, il ressort que les liens entre les objectifs et le contenu des cours dispensés et les objectifs du programme sont faibles; deuxièmement, que l'articulation des activités d'ap-

prentissage pour faciliter l'acquisition progressive des connaissances et habiletés visées par le programme est à peu près inexistante; ensuite que les exigences et la charge de travail imposée aux étudiants varient d'un professeur à l'autre. La visite a donc fait ressortir l'impérieuse nécessité de progresser le plus rapidement possible vers la réalisation de l'approche programme et cela pour le bénéfice des étudiants du Cégep John Abbott.

En conséquence, la Commission recommande au Collège d'assurer la prise en compte des objectifs du programme par l'ensemble du corps professoral dans le respect de son projet éducatif et de prendre les moyens pour garantir l'atteinte par les étudiants des connaissances et habiletés visées par le programme avant d'avoir obtenu leur diplôme d'études collégiales.

Le rapport d'auto-évaluation indique, et la visite l'a confirmé, qu'il y a plusieurs actions suggérées et plusieurs projets en émergence des plus pertinents, notamment l'idée de proposer aux étudiants, tout en respectant le principe de la liberté de choix, des profils ou thèmes correspondant à des choix de carrière afin de guider et faciliter leur choix de cours. Le défi que le Collège se doit de relever consiste à intégrer son projet éducatif à un programme ministériel qui a certes ses contraintes mais dont les possibilités n'ont pas été totalement explorées par le Cégep John Abbott. Pour faire face à la tâche qui l'attend, ce dernier peut s'appuyer sur le remarquable travail qui caractérise l'implantation des cours de méthodologie et du cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines* et sur le groupe de professeurs qui a pris le leadership de cette mise en oeuvre. En effet, le «Social Science Implementation Group» et le noyau de professeurs qui gravitent autour de ce groupe constituent une force sur laquelle le Collège peut compter pour rendre plus cohérente la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

#### La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours du tronc commun constituent par leur variété et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants le point fort de la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* au Cégep John Abbott. Elles sont particulièrement bien développées d'un point de vue disciplinaire et dans l'ensemble tiennent compte du fait que l'effectif étudiant forme un groupe très hétérogène tant sur le plan culturel que sur le plan de

l'éventail des habiletés acquises dont certaines, par exemple en lecture, peuvent être de niveau primaire, secondaire et même universitaire. Des professeurs adaptent leurs méthodes d'enseignement et les techniques d'apprentissage proposées ou imposées aux étudiants au fait que leur motivation diffère selon qu'ils sont dans le programme par choix ou par défaut. Il revient au processus d'auto-évaluation d'avoir dégagé la richesse des méthodes d'enseignement et des techniques que les différents départements utilisent pour l'enseignement des cours du tronc commun. La Commission revient plus loin dans son rapport sur la question des caractéristiques des étudiants car la visite a révélé que certaines, considérées fondamentales, ne seraient pas prises en compte de façon satisfaisante par l'ensemble du corps professoral.

Sans ériger de barrières étanches, les professeurs des cours du tronc commun notamment font la distinction entre les méthodes d'enseignement et les techniques d'apprentissage. Adaptées aux différents styles d'enseignement des professeurs, les premières se caractérisent, entre autres, par les exposés magistraux, les présentations audio-visuelles, les discussions de groupes (tables rondes avec toute la classe, discussions en petits groupes, échanges socratiques avec questions du professeur et réponses des étudiants), les travaux en équipe et les démonstrations en classe ou dans le cadre d'un laboratoire. Conçues par les professeurs du Collège comme autant de façons de faire travailler les étudiants, les techniques d'apprentissage comprennent, entre autres, les tests en classe (considérés aussi comme une méthode d'enseignement), la lecture d'articles ou celle d'un volume imposé qui peut être identique pour un cours dispensé par différents professeurs et le maintien par l'étudiant d'un journal d'articles de nouvelles qu'il commente avant de le présenter au professeur.

La visite a permis de constater que des professeurs dispensant des cours du tronc commun et influencés par le caractère transdisciplinaire des cours de méthodologie ont intégré une perspective similaire dans leurs cours à caractère disciplinaire. Avant de commencer les enseignements de leur propre cours et recourant à une forme de table ronde, ces professeurs discutent avec les étudiants du contenu des cours déjà suivis et de ce qu'ils vont aborder afin d'amener ces derniers à penser de façon transdisciplinaire. Il s'agit là d'initiatives à caractère essentiellement pédagogique, dont le Collège pourrait encourager la généralisation afin de contribuer à augmenter la cohérence de la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

En ce qui a trait au soutien et à l'encadrement des étudiants, le rapport d'auto-évaluation fait état d'une panoplie de services et de mesures. Parmi les mesures originales, il faut souligner la présence de deux programmes d'accueil, mentionnés plus haut : le «Social Science Entry Program» et le «Inuit Program». Le premier s'adresse aux étudiants avec des notes du secondaire basses. Ce programme a comme but d'offrir à ces étudiants admis à John Abbott

l'occasion d'acquérir les habiletés nécessaires pour réussir dans le programme de *Sciences humaines*. Le second programme, très structuré durant la première année, vise à parfaire les habiletés langagières et intellectuelles d'étudiants Inuits anglophones et à les aider à faire la transition géographique et culturelle qu'occasionnent leurs études collégiales dans un milieu urbain multiculturel.

Afin d'assurer un meilleur encadrement et faciliter les contacts entre chaque étudiant et les professeurs, il faut souligner la restructuration des périodes de laboratoires des cours de méthodologie. Ainsi, les classes comprenant entre 36 et 44 étudiants sont divisées en deux laboratoires d'une heure et demie chacun. Une demi-heure additionnelle permet à l'étudiant de préparer le laboratoire et au professeur d'agir comme tuteur en travaillant sur une base individuelle avec certains étudiants. Cette restructuration repose sur une contribution volontaire d'une heure et demie de la part des professeurs des cours de méthodologie. Durant ces périodes de laboratoire, les étudiants peuvent bénéficier également des services d'un technicien. À chaque session, quelque 800 étudiants sont touchés par cette restructuration des périodes de laboratoires.

Les étudiants peuvent en outre recourir à un ensemble de services qu'offre le Collège, notamment le «Learning Center» qui propose des services de diagnostic et de soutien relatifs aux difficultés d'apprentissage comme l'aide aux étudiants pour lesquels l'anglais constitue une langue seconde, et le «John Abbott College Writing Center» qui aide les étudiants à améliorer leurs habiletés en lecture et rédaction et le «Mathematics Tutorial Program» pour aider les étudiants avec des difficultés en mathématiques. À noter que les services du «Writing Centre» sont offerts par des étudiants qui ont démontré une grande connaissance de l'anglais et qui ont suivi une formation appropriée sur le plan de la rédaction de différents types de documents. De plus, plusieurs départements mettent à la disposition des étudiants des locaux ou laboratoires permanents pour étudier, travailler en petits groupes ou avoir accès à des ressources pertinentes comme un ordinateur.

Cet ensemble de services et de mesures constitue un deuxième point fort de la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* au Cégep John Abbott. Même si les différentes mesures apparaissent davantage segmentées qu'intégrées en un tout cohérent comme le reconnaît d'ailleurs le Collège, prises individuellement, elles offrent des services de qualité et apparaissent indispensables pour répondre aux multiples besoins d'un effectif passablement hétérogène. Par ailleurs, la visite a confirmé la grande utilisation de plusieurs de ces services. La Commission craint cependant qu'une augmentation des clientèles ou une diminution des ressources puisse compromettre leur efficacité. La Commission invite donc le Collège à surveiller l'évolution de la situation, à prendre, si nécessaire, les mesures appropriées pour

maintenir la qualité observée des services de soutien et pour en améliorer encore l'efficacité en développant notamment les relations entre ces services et les professeurs.

La tradition à John Abbott veut que les professeurs affichent leur disponibilité en dehors des heures de classe et qu'ils indiquent dans les plans de cours les modes de disponibilité. Il ne s'agit pas ici d'une politique écrite du Collège. Les étudiants peuvent parler aux professeurs par le système téléphonique interne du Collège et laisser, si nécessaire, un message vocal adressé au professeur qu'ils désirent rencontrer. Lors du sondage effectué par le Collège auprès de 560 étudiants dans le cadre de l'évaluation du programme de Sciences humaines, plus des deux tiers, selon le rapport d'auto-évaluation, ont exprimé leur satisfaction quant aux possibilités d'avoir accès aux professeurs et d'obtenir une réponse à leurs demandes. Il reste donc une proportion notable d'étudiants qui, pour des raisons d'importance inégale, ont choisis d'exprimer une certaine réserve à ce sujet. Le rapport d'auto-évaluation et le très petit nombre d'étudiants rencontrés lors de la visite ne permettent pas d'expliquer cette réserve. Toutefois, la visite des lieux et les discussions avec différents interlocuteurs révèlent, entre autres, que les professeurs associés au programme de Sciences humaines sont dispersés dans plusieurs édifices différents rendant leur accès plus difficile et que les périodes de bureau prévues à l'horaire d'un professeur ne correspondent pas nécessairement aux périodes libres de l'étudiant désirant le rencontrer.

Devant une telle situation, la Commission *suggère* au Collège d'apporter une attention particulière à la question de la disponibilité et de l'accessibilité des professeurs et de veiller à ce que soient indiqués aux plans de cours leurs modes de disponibilité. Le Collège pourrait explorer l'idée d'établir des moments libres dans l'horaire, non seulement pour que les professeurs du programme puissent se rencontrer – comme il l'évoque dans son rapport d'auto-évaluation – mais aussi pour faciliter l'accès des professeurs aux étudiants.

#### L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Les professeurs du programme de *Sciences humaines* sont très qualifiés et affichent une compétence disciplinaire évidente. Par ailleurs, en ce qui a trait à l'affectation des professeurs aux cours de méthodologie et au cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*, la visite a révélé que les critères d'affectation ont comme effet d'introduire une certaine mobilité dans le groupe de professeurs qui en ont la charge. En raison de l'importance

de ces cours et de leur intérêt comme éléments stratégiques pour assurer l'implantation de l'approche programme, la Commission invite le Collège à maintenir une continuité dans la prestation de ces cours en créant un noyau de professeurs pour les dispenser.

En ce qui a trait aux activités de perfectionnement, le rapport d'auto-évaluation indique que les professeurs se sont inscrits au cours des dernières années à un grand nombre d'ateliers et ont participé à plusieurs conférences. Toutefois, la participation apparaît variable d'un département à l'autre. Il importe de signaler les mesures de perfectionnement dont ont bénéficié les professeurs de méthodologie. Les premiers professeurs à les dispenser participèrent à un programme de séminaires d'une durée de dix semaines portant sur l'orientation transdisciplinaire des deux cours de méthodologie et sur les méthodes de recherche propres aux disciplines associées au programme de *Sciences humaines*. En outre, ils prirent deux cours de Performa sur la préparation d'exercices de laboratoire appropriés aux Sciences humaines et participèrent durant chacune des deux sessions à quatre colloques pour partager leurs expériences et idées. Pour les nouveaux professeurs des cours de méthodologie, le «Social Science Implementation Group» organise des ateliers de mise à niveau sur les orientations de ces cours.

Pour ce qui est de l'évaluation des professeurs, le Collège ne s'est pas donné de politique formelle. Par ailleurs, plusieurs départements mettent à la disposition des professeurs des instruments pour faciliter l'évaluation de leurs cours dans une perspective de développement professionnel. Le Collège met à la disposition du personnel enseignant un questionnaire à l'intention des étudiants. D'après le rapport d'auto-évaluation, la majorité des professeurs effectuent une forme d'évaluation de leurs cours. Cependant, le caractère essentiellement privé des évaluations ne semble pas satisfaire entièrement les étudiants. Pour la Commission, il y a en place des éléments d'une prise en charge de l'évaluation des cours. Cela a besoin d'être renforcé par une politique d'évaluation des professeurs intégrée à une politique de gestion des ressources humaines. Elle invite le Collège à prendre une telle orientation.

Sur le plan des ressources humaines et matérielles, la visite a permis de constater que certains des services de soutien, comme le «Learning Center» dont le rapport fait mention sous la rubrique précédente, peuvent être à certains moments fermés, le technicien de service étant occupé à d'autres fonctions similaires dans un autre service. En plus d'être dans des locaux exigus, les laboratoires associés aux cours de méthodologie possèdent un équipement minimal en ce qui a trait aux micro-ordinateurs, parfois vétustes, et aux nouveaux modes de communication comme l'accès à «Internet». La Commission *suggère* au Collège d'examiner l'aménagement des ressources affectées aux différents services de façon à maximiser leur apport et

de porter une attention particulière aux ressources matérielles des laboratoires de Sciences humaines.

#### L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La Commission a analysé les plans de cours et les instruments d'évaluation des apprentissages des cours Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines et Économie globale et a constaté que ces instruments ne permettent de constater l'atteinte des objectifs définis aux plans de ces cours que pour environ le tiers des cours. De plus, ces analyses ont permis de constater des variations importantes dans les modes et instruments d'évaluation ainsi que dans les standards retenus pour un même cours donné par des professeurs différents. Ces analyses ainsi que d'autres portant sur les plans de cours du tronc commun révèlent en outre des variations quant à l'importance accordée aux objectifs définis au plan cadre. Certaines des variations observées semblent s'expliquer par le fait que l'enseignement et l'évaluation des apprentissages reposent d'abord et avant tout sur la responsabilité individuelle de chaque professeur. Comme le diplôme d'études collégiales constitue pour son détenteur la reconnaissance qu'il a acquis les connaissances et les habiletés visées par le programme de Sciences humaines, il importe de s'assurer non seulement du respect des visées du programme et de leur prise en compte par les enseignements et les évaluations des apprentissages, mais aussi de l'équivalence des évaluations effectuées par plusieurs professeurs dispensant un même cours. Il y a ici une question d'équité qui ne peut être passée sous silence.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de s'assurer de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en ce qui a trait à l'équivalence de l'évaluation des apprentissages, plus particulièrement lorsqu'un cours est dispensé par plus d'un professeur.

En ce qui a trait aux taux de réussite des cours du tronc commun, ils se comparent à ceux de l'ensemble du réseau collégial pour les étudiants en Sciences humaines. Par ailleurs, il y a au Cégep John Abbott des fluctuations importantes dans les taux de réussite entre les sessions d'automne et celles d'hiver que ni le rapport d'auto-évaluation ni la visite n'ont permis d'expliquer et qu'une ventilation plus fine des données permettrait peut-être de comprendre. La Commission invite donc le Collège à examiner ces fluctuations en tenant compte comme facteurs explicatifs, entre autres, des caractéristiques des étudiants – comme leurs notes du

secondaire –, des modes d'évaluation des apprentissages utilisés par les professeurs, des exigences et standards qu'ils fixent et de la charge de travail qu'ils demandent.

Alors que le taux de diplomation en Sciences humaines dans le réseau public d'établissement d'enseignement collégial après la période prescrite de deux ans est de 28 % pour la cohorte de 1991 et de 24 % pour la cohorte de 1992, les taux correspondants obtenus par le Collège sont plus faibles étant de 18 % et 20 %. Les taux de diplomation du profil «Commerce» après la période prescrite de deux ans sont nettement supérieurs à ceux observés dans le réseau collégial selon les données du rapport d'auto-évaluation, étant de 33 % et de 42 % pour les cohortes de 1991 et 1992. Par contre, les taux du profil «régulier», auquel sont inscrits à John Abbott la grande majorité des étudiants de Sciences humaines, sont nettement plus bas que ceux observés dans le réseau collégial, étant de 14 et 15 % pour les cohortes de 1991 et de 1992. Une telle faiblesse des taux de diplomation ne peut être expliquée par les cotes du secondaire, car celles des étudiants admis en Sciences humaines à John Abbott sont soit comparables ou légèrement plus élevées que celles des étudiants d'autres collèges qui affichent des taux de diplomation plus élevés. Bien que d'autres facteurs externes puissent être évoqués, tels les départs hors de la province, où les universités accueillent les étudiants du Québec après une année d'études collégiales, ou encore le ralentissement volontaire des études pour réserver du temps à un emploi, on ne peut exclure que des facteurs internes et organisationnels puissent contribuer à ces faibles taux.

La Commission a reconnu plus haut que les méthodes pédagogiques utilisées dans le cadre des cours du tronc commun sont bien adaptées à certaines des caractéristiques des étudiants que les professeurs ont identifiées. Par ailleurs, les discussions avec les différents interlocuteurs lors de la visite ont révélé que sur un plan plus global, des caractéristiques importantes des étudiants ne seraient pas prises en compte, du moins pas autant qu'elles devraient l'être. Ainsi, il importerait d'examiner jusqu'à quel point les étudiants sont considérés comme des étudiants inscrits à un programme d'études collégiales, et non comme des étudiants de niveau universitaire. Les analyses de plans de cours et d'instruments d'évaluation ont permis de constater que les standards retenus par certains professeurs caractérisent habituellement plutôt l'enseignement universitaire que l'enseignement collégial. De plus, bien que phénomène reconnu comme en attestent certaines mesures décrites au rapport d'auto-évaluation, l'hétérogénéité socioculturelle croissante des étudiants admis au Collège John Abbott ne semble pas avoir fait l'objet d'une prise de conscience généralisée de la part du corps professoral. Il importerait de mettre à l'épreuve une telle hypothèse et d'en dégager l'impact sur les abandons, la réussite des cours et les faibles taux de diplomation.

De plus, aucun mécanisme ne permet actuellement au Collège de suivre le cheminement des étudiants dans le programme, c'est-à-dire de connaître précisément où ils sont rendus dans la progression, l'acquisition et l'approfondissement des connaissances et des habiletés visées par le programme et d'intervenir auprès de ceux qui pourraient présenter quelque difficulté de parcours. Le Collège aurait avantage à se doter des instruments nécessaires à un tel suivi du cheminement des étudiants.

En conséquence, la Commission recommande au Collège John Abbott de mettre en place les mécanismes nécessaires à l'analyse des caractéristiques des étudiants et au suivi de leur cheminement dans le programme de Sciences humaines.

#### La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Les traditions et la culture du Cégep John Abbott ont toujours favorisé une large décentralisation de la prise de décisions. Ainsi, les décisions d'ordre pédagogique relèvent essentiellement de la structure départementale. Cette décentralisation s'appuie sur un processus consultatif complexe, très exigeant et à caractère démocratique.

Le programme de *Sciences humaines* est géré par trois instances ou structures autonomes mais très interreliées, particulièrement par le jeu de la représentation départementale et par le fait que le même individu peut participer à plus d'une instance comme représentant de son département. Ces trois instances sont : 1) la structure départementale composée des sept départements autonomes mentionnés au début du présent rapport dont certains, comme les départements de Mathématiques et de Géoscience auquel appartient la Géographie, participent aux réunions de la «Section Science»; les autres départements aux réunions de la «section des Sciences humaines» où peuvent être discutées des questions relatives au programme de *Sciences humaines*; 2) le «Social Science Implementation Group» dont les responsabilités ont déjà été décrites dans le présent rapport et qui est constitué, entre autres, de représentants des dix disciplines impliquées dans le programme; et 3) l'«Academic Council» et ses deux souscomités : «le Curriculum Coordination Committee» qui est responsable de l'implantation des nouveaux programmes et de l'approbation de tout changement dans les programmes existants et qui, par exemple, a approuvé les plans de cours cadres pour les cours de méthodologie et le cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*; et le «Curriculum

Validation Committee» qui définit le format des plans de cours que tous les départements doivent suivre et qui est responsable de l'approbation de tous les plans de cours produits dans le Collège. Par ailleurs, la responsabilité de s'assurer de la conformité des plans de cours aux *Cahiers de l'enseignement collégial* relève des départements et des doyens.

La visite a fait ressortir clairement le chevauchement des structures responsables de la gestion du programme de *Sciences humaines* et le fait, reconnu d'ailleurs par le Collège dans son rapport d'auto-évaluation, que parfois les interrelations dépendent des individus plutôt que d'être définies par la finalité ou le mandat dévolu à une instance particulière. Selon la Commission, il est fort probable que la distance entre une approche programme authentique et l'état actuel de la mise en oeuvre du programme puisse être, du moins en partie, associée au modèle de gestion retenu ou à tout le moins à son application. Il n'est pas ici dans l'intention de la Commission de minimiser le travail du «Social Science Implementation Group». Le chevauchement des structures peut néanmoins rendre difficile la prise en charge des responsabilités en l'absence d'une politique cadre qui les rend explicites.

La présente structure de gestion du programme de *Sciences humaines* rend plus difficile une vision commune du programme. D'ailleurs, dans son rapport d'auto-évaluation, le Collège indique qu'il ne sait pas jusqu'à quel point une vision commune existe chez les professeurs du programme. Les différents acteurs associés au programme de *Sciences humaines* ne doivent pas perdre de vue qu'il constitue un programme d'études collégiales défini par le ministre de l'Éducation et, de ce fait, comporte un certain nombre de contraintes formelles, notamment en ce qui a trait aux objectifs qui doivent être poursuivis.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de veiller à ce que le «leadership» associé à l'orientation et à la gestion du programme de Sciences humaines soit mieux identifié et soutenu par les instances appropriées et que le partage des responsabilités soit clairement établi et favorise la participation des intéressés.

## **Conclusion**

La Commission a pu constater que la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* au Cégep John Abbott présentait des aspects intéressants. La variété des méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs des cours du tronc commun et leur adaptation à certaines des caractéristiques des étudiants constituent l'un des points forts de cette mise en oeuvre. Il en est ainsi avec les mesures de soutien et d'encadrement dont l'originalité et la qualité sont reconnues par les différents interlocuteurs rencontrés lors de la visite. La Commission tient aussi à signaler le travail remarquable du «Social Science Implementation Group» dans la mise en oeuvre des cours de méthodologie et du cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*.

La Commission a cependant constaté des lacunes dans la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* qui l'amènent à formuler des recommandations sur les points suivants :

- Assurer la prise en compte des objectifs du programme par l'ensemble du corps professoral et prendre les moyens pour en garantir l'atteinte par les étudiants.
- S'assurer de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en ce qui a trait à l'équivalence des évaluations.
- Mettre en place des mécanismes nécessaires à l'analyse des caractéristiques des étudiants et au suivi de leur cheminement.
- Identifier clairement le leadership associé à l'orientation et la gestion du programme et clarifier le partage des responsabilités.

La Commission a aussi formulé des commentaires sous forme d'invitation et des suggestions touchant la disponibilité des professeurs et l'affectation des ressources matérielles, notamment celles des laboratoires.

#### Suites de l'évaluation

Depuis le dépôt de son rapport d'auto-évaluation, le Collège a entrepris plusieurs démarches dans le but d'améliorer son programme.

Il a amorcé des négociations avec l'association de ses professeurs au sujet d'une restructuration éventuelle de la gestion, qui passerait d'une base disciplinaire, les départements, à une structure prenant appui sur les programmes. Sans attendre cette restructuration, toutefois, le Collège a déjà créé un comité de programme qui se réunit mensuellement. Les principales actions de ce comité ont porté jusqu'ici sur l'appropriation des objectifs de programme par les enseignants, sur le réaménagement de la séquence de cours et sur les profils de cheminement des étudiants. Pour faciliter toutes ces discussions, on étudie présentement la possibilité de dégager une plage horaire libre de toute activité pédagogique durant laquelle chacun serait disponible pour des rencontres.

Dans le but de maintenir une continuité logique entre les cours de méthodologie et l'activité d'intégration, le Collège étudie la possibilité d'en réserver l'enseignement aux seuls professeurs qui enseignent aussi la méthodologie et de s'assurer qu'ils reçoivent une formation portant sur des liens à faire entre ces cours. Par ailleurs, le Collège a resserré ses exigences en ce qui a trait à l'équivalence des plans de cours et des instruments d'évaluation en général. Et finalement, un comité a été formé pour étudier les modalités d'un mécanisme formel d'évaluation des professeurs.

Afin de donner un meilleur support aux élèves, de nouvelles directives ont été émises pour faciliter l'accès aux professeurs. On s'assurera désormais que les périodes de disponibilité sont indiquées sur les plans de cours et que les étudiants sont informés de tous les moyens grâce auxquels ils peuvent contacter leurs professeurs en dehors des heures de cours.. Le Collège a aussi étendu les heures d'ouverture de son «Student Learning Center» et espère pouvoir prochainement améliorer les ressources de ses laboratoires de méthodologie. Le Collège a, de plus, créé un corps de volontaires étudiants qui, sous la supervision d'enseignants, agit comme tuteur suppléant dans diverses disciplines.

Et finalement, diverses formules sont aussi à l'étude pour permettre au Collège de se donner une meilleure connaissance des caractéristiques et des performances de ses étudiants. Des discussions avec les services informatiques du Collège sont en cours pour vérifier la faisabilité des meilleurs hypothèses.

- 19 -

Ces diverses actions devraient contribuer à bonifier le programme. La Commission souhaite recevoir au moment opportun un rapport faisant état des progrès accomplis au regard des recommandations faites dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président